

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 8 mars 2018

<u>Présidence :</u>	M. Sébastien Deriaz
<u>Présents :</u>	7 municipaux
<u>Excusés :</u>	Mmes Bovay Chantal, Eismann Billet Juliane, Helfer Nicole, Miaz Rachel, Perrin Evelyne et MM Party Raphaël, Perrin Nicolas, Schäfer Niklaus, Schelker Yannick, Vialatte Bruno

Le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est accepté à la majorité.

Mme Natacha Zari Stucki demande si la nomination d'un-e secrétaire suppléant-e pourrait être reportée à la prochaine séance afin que les conseillers puissent faire connaissance avec les personnes qui postulent.

M. le Président précise qu'il a fait le choix de ne pas transmettre les CV des 2 personnes qui se présentent, ce document contenant des informations personnelles. Il les présentera le moment venu.

Mme Natacha Zari Stucki demande si les personnes sont présentes ce soir et se présenteront elles-mêmes.

M. le Président indique qu'une seule des 2 personnes étant présente, il fera lui-même la présentation afin de rester sur un pied d'égalité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Assermentation d'un nouveau membre.
2. Communications du Bureau du Conseil communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Réaménagement du port et des quais (préavis n° 602/18). Rapport de la commission
6. Financement des coûts archéologiques extraordinaires liés à la construction de la route et du complexe sportif à Borné-Nau (préavis n° 604/18). Rapport de la commission.
7. Transformation des locaux de la rue des Remparts 6 (préavis n° 605/18). Nomination de la commission.
8. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e).
9. Nomination de deux membres à la commission des finances.
10. Résolution « Pour que les richesses de notre sous-sol n'enterrent pas tous nos projets » de M. René-Pierre Deriaz et consorts.
11. Propositions individuelles.

1. Assermentation de nouveaux membres

M. le Président donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et Mme Laetitia Jaccard Gaspar prête serment.

2. Communications du Bureau du Conseil communal.

M. le Président indique avoir reçu trois candidatures pour le poste de secrétaire suppléant. Elles seront traitées au point 8 de l'ordre du jour.

Il fait ensuite lecture de son discours à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes :

« Comme vous le savez sans doute toutes et tous, le 8 mars est la journée internationale des droits des femmes. A partir de 1893, ces droits ont été reconnus progressivement à travers le monde. En Suisse, il aura fallu attendre le 1er février 1959 pour que le premier canton, le canton de Vaud, octroie le droit de vote aux femmes : visiblement, y avait pas le feu au lac. Si notre canton a été rapidement suivi par ceux de Neuchâtel et de Genève, il a fallu attendre 1971 pour que le suffrage féminin soit introduit au niveau fédéral, en même temps que l'éligibilité. Appenzell Rhodes-Intérieures sera finalement le dernier canton à l'introduire, le 29 novembre 1990... Je serais tenté de dire il y a « déjà » 28 ans, mais la question de l'égalité salariale faisait pourtant débat il y a quelques jours au Parlement. Et je ne vous parle là que des droits politiques des femmes en Suisse. Si le chemin parcouru est conséquent, la route semble encore longue vers une égalité dans les faits. Les femmes restent sous-représentées dans nos institutions fédérales : alors qu'elles occupent un siège sur trois au Conseil national, seules 7 femmes sont représentées au Conseil des États qui en possède 39. En 2016, dans les communes, le constat n'est pas meilleur : dans les législatifs, moins d'un tiers des sièges sont occupés par des femmes, et seul un quart des sièges sont occupés par des femmes dans les exécutifs.

Et je ne vous parle là que de politique suisse : dans les médias, les femmes qui osent se lancer dans une carrière professionnelle sont le plus souvent représentées comme des femmes seules, autoritaires, malheureuses, ou encore des mères absentes ou négligentes.... Malheureusement, c'est ce genre d'exemple qui nous est offert au quotidien, à nous, à notre jeunesse, et en particulier à toutes les jeunes femmes et les filles. Et je ne vous parle là que de la Suisse. A travers le monde et sur la route vers l'asile, les femmes ne sont que trop souvent les premières victimes de la violence. Aujourd'hui, l'Appel d'Elles a été déposé à Berne afin de reconnaître les violences faites aux femmes dans leur parcours migratoire, de les prendre en charge systématiquement lorsqu'elles et leurs enfants ont été victimes de séquelles physiques et psychologiques, et d'arrêter immédiatement les renvois de femmes et d'enfants vers des pays qui ne sont pas en mesure d'assurer leur bien-être. Si face à vous ce soir, je peux prendre la mesure des changements évoqués, il faudrait être bien mal informé pour oser prétendre à une réelle égalité aujourd'hui. »

3. Communications de la Municipalité.

Mme Nathalie Gigandet indique qu'une douzaine de bateaux ont été victimes de dégâts suite à la tempête de janvier. Les propriétaires ont été informés afin de remplir une déclaration auprès de l'ECA. Plusieurs chantiers de travaux forestiers sont en cours entre la Brinaz et le Pécos, de nombreux peupliers ont été déracinés et/ou cassés. Ces parcelles étaient laissées en évolution naturelle mais la Municipalité a été contrainte d'intervenir. Le long du Grandsonnet, un aménagement des rives et un nettoyage du cours d'eau ont exigés par le Canton mais leur exploitation est prise en charge par le Canton et la Confédération. Au Camping des Pins, un cordon boisé a été abattu entre l'étang et la limite des caravanes. Ils seront remplacés par des pins sylvestres. Sur les quais, les marronniers qui avaient été abattus début janvier viennent d'être replantés. Un autre projet est en cours à la Ballastière où des ormes vont remplacer les peupliers abattus dans un projet de réintroduction de cette espèce le long de nos rives. Une partie du bois sera utilisée par la jeunesse de Champagne pour le Giron. Le reste a été soit vendu, soit laissé sur place afin de servir de refuge aux insectes et oiseaux de nos régions. Sur la parcelle des prèles, la coupe de mélèzes a été vendue à un très bon prix (bénéfice de plus de CHF 14'000.--).

M. Francesco di Franco revient sur le préavis 603/18 concernant le réaménagement des places de parcs dans le secteur Bellerive / Poissine. Il s'excuse d'avoir tenu la commission en haleine jusqu'à aujourd'hui mais il a fallu rassurer le service industriel de la Ville d'Yverdon qui voulait avoir des garanties sur les conduites d'eau qui se trouvent vers Bellerive. L'inspecteur forestier a émis une réserve concernant une petite zone. Un accord a été trouvé concernant ces 2 points mais il a fallu modifier les plans. Le chiffrage est à bout touchant et il espère pouvoir envoyer le préavis d'ici une dizaine de jours.

Une voiture Renault Clio rouge « Mobility » est maintenant à disposition. Elle est parquée face à la gare. La Municipalité encourage les conseillers et conseillères à utiliser ce véhicule et d'en faire part à leurs proches afin qu'ils en profitent. Le site internet www.mobility.ch donne tous les renseignements nécessaires.

M. Dominique Willer indique que le coup de balais aura de nouveau lieu mais en septembre ou octobre, afin de ne pas entraver les travaux forestiers décrits précédemment.

M. Antonio Vialatte indique que tous les opposants au PPA Fiez-Pittet ont été entendus et la Municipalité prépare ses réponses. Le préavis sera présenté au conseil au mois de juin. Concernant la Brinaz, la dernière opposition a été retirée. Reste à la commune d'Yverdon de retirer sa conduite d'eau afin que les travaux de l'ECF puissent démarrer, apparemment pour 2019. Concernant le Coteau Derrière-les-Remparts, la consultation est repoussée car une démarche consultative est en cours avec la HEIG VD. Cette étude se fera en deux parties ; d'abord des personnes viendront dans la rue pour un pré-test puis un questionnaire complet sera envoyé par tout-ménage et mis sur le site internet de la commune.

Mme Christine Leu-Métille indique que les travaux archéologiques de la Stap des Pins sont finis. La fin des travaux est décalée d'une à deux semaines suite aux soucis de météo et devrait finir pour mi-avril normalement.

M. le Syndic a le plaisir d'annoncer que le service des finances est à nouveau complet.

Le site Internet est en pleine refonte dans le cadre de la révision de la politique interne et externe de communication tandis que le bâtiment de la voirie sera prochainement connecté au système intranet. Les heures de travail sont dorénavant contrôlées de manière électronique.

Les projets d'Agglomération concernant le périmètre de développement des Plans de Quartier se heurtent de plus en plus aux visions plus contraignantes et centralisatrices du SDT Vaud. La récente acceptation des modifications du Plan Directeur par la Confédération a également impliqué des démarches supplémentaires pour le Canton et les Communes. Grandson a la chance de pouvoir compter sur le responsable du bureau d'agglomération, M. Sébastien Genoud, très au courant des pratiques dans d'autres projets d'agglomération en Suisse. Nous espérons trouver rapidement un terrain d'entente avec le département de Mme De Quattro qui travaille activement sur l'établissement d'une convention de développement des projets de quartier.

4. Communications des représentants des associations intercommunales.

M. Denis Villars indique que la commission consultative des énergies s'est vue le 14 février 2018 concernant les contrats de chauffage à distance. A ce stade la commission a été rassurée et confirme que tout est en ordre.

Aucune autre communication, la parole n'est plus demandée.

5. Réaménagement du port et des quais (préavis n° 602/18). Rapport de la commission

Rapporteur: Mme Natacha Zari-Stucki (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 602/18 relatif au réaménagement du port et des quais, où le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- | | |
|--------------------------|--|
| <u>Article premier :</u> | d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la plate-bande du port longeant le radier. |
| <u>Article 2 :</u> | d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 80'000.- ;
le compte no 9141.33 est ouvert au bilan à cet effet. |
| <u>Article 3 :</u> | de financer ce montant pas la trésorerie courante. |
| <u>Article 4 :</u> | d'utiliser la réserve au bilan n° 9280.05 « Réserve entretien port Pécós » pour amortissement de la moitié de l'investissement soit CHF 40'000.-. |
| <u>Article 5 :</u> | d'amortir le solde de cet investissement, après le prélèvement à la réserve, par le compte n° 470.331 sur une durée de 10 ans ; la première fois au budget 2019. |

Vote: accepté à la majorité.

6. Financement des coûts archéologiques extraordinaires liés à la construction de la route et du complexe sportif à Borné-Nau (préavis n° 604/18). Rapport de la commission.

Rapporteur: M. Hervé Cornaz pour la commission des finances et M. René-Pierre Deriaz (voir annexes).

M. Florian Lüthi remercie la Municipalité et fait part de sa crainte de nouvelles découvertes.

Mme Coralie Jacot remercie également la Municipalité et l'encourage dans toutes ses démarches afin de faire bouger les choses et que le canton participe aux frais archéologiques.

M. Hervé Cornaz indique que son intervention en septembre 2017 à propos de la STAP de Corcellette aurait pu s'appeler « éléments regrettables ». Aujourd'hui, il pourrait l'appeler « on prend les mêmes et on recommence ». En effet, la situation est identique à un détail près : à la STAP de Corcellette on ne savait pas qu'un tel trésor était enfoui à cet endroit. Dans le cas de Borné-Nau, on s'en doutait mais pas de cet ampleur. Le résultat est le même : projet initial accepté par le Conseil, travaux démarrés et une demande de crédit supplémentaire pour frais archéologiques extraordinaires qui arrive pour pouvoir terminer le chantier en mettant bien en avant qu'il serait irresponsable et onéreux de tout stopper en l'état. Quand on a la chance d'avoir un canton mieux noté que son frigo AAA+++ au niveau de ses finances cantonales, la remarque du chef de service du SIPAL, Monsieur Philippe Pont lors de son interview au journal télévisé laisse songeur, lorsqu'il affirme que le Canton ne peut pas se permettre de subventionner tous les chantiers archéologiques. Cela sous-entend-il que les Communes oui ? Dans l'administration tout comme dans le privé, si l'enveloppe budgétaire n'est pas suffisante, il appartient aux dirigeants de prendre des décisions en fixant des priorités et en faisant des choix. Dans ce cas, les « traces vestiges » trouvées dans un champ valent-elles réellement 2 millions ? Cet acharnement de pelleuses durant 7 mois est-il réellement justifié au nom de la sauvegarde du patrimoine ? A son niveau de connaissances archéologiques, il en doute, mais la réponse officielle parviendra au moment du versement d'éventuelles subventions fédérales. La grande question ce soir est : jusqu'à quand Grandson aura les moyens de couvrir ces frais archéologiques sans mettre en péril les investissements, autrement plus visibles pour les Grandsonnois, qui étaient prévus ? Cette loi incohérente qui ne tient pas compte des capacités financières des communes concernées par de tels travaux doit être corrigée dans les plus brefs délais. De plus, la non-entrée en matière du Canton pour trouver des compromis permettant d'avancer sur ce dossier est inacceptable. Il votera donc non ce soir car il refuse de soutenir plus avant cette prise d'otages cantonale et les demandes de rançon qui y sont associées.

M. Denis Villars demande s'il a été envisagé de placer les bâtiments à d'autres endroits.

M. le Syndic indique que cette solution a été étudiée. Dès que quelque chose est « prévu » en surface, il faut savoir ce qu'il y a dessous d'un point de vue archéologique. Par rapport au financement, les CHF 1'800'000 correspondent à un devis que la Municipalité espère ne jamais atteindre. Deux tiers de ce budget est consacré aux fouilles sur le terrain et un tiers à leur documentation. Ces fouilles ont été beaucoup plus grandes que prévues sur les bases données par le canton. La deuxième cause de dépassement de budget est le déplacement terre suite à des

fouilles de 50cm à 3m de profond. La Municipalité a aussi demandé s'il était nécessaire de documenter autant pour si peu de découvertes. Ce qui fâche est que les coûts n'incombent qu'aux collectivités locales et non la Confédération ou le Canton.

Mme Carole Schelker rejoint tout ce qui a été dit et admet que la situation est regrettable. Le Canton impose certaines fouilles sans en assumer le financement. Elle pense aussi que des traces rouges dans la terre ou des déchets archéologiques ne sont pas digne d'intérêt, mais qu'il faut rester humble par rapport à cela. Par contre, par rapport au financement, il est important d'intervenir.. En tant que députée au Grand Conseil, elle souhaite soutenir cette démarche en déposant une intervention mardi. Comme indiqué tout à l'heure, ce n'est pas une problématique qui touche que la commune de Grandson, il y a d'autres communes qui sont touchées. Cette problématique touche tous les partis, sans différentiation de l'orientation politique. Plusieurs interventions devraient avoir lieu au Grand Conseil, à la fois concernant les monuments et les sites, ainsi qu'une feuille de route pour contrôler les coûts de ces fouilles archéologiques et bien sur le financement et la participation du Canton en fonction aussi de la taille des communes, pensant que Nyon ou Lausanne ont plus de financement pour cela que Grandson ou un petit village de 300 habitants.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 604/18 relatif au financement des coûts archéologiques extraordinaires liés à la construction de la route et du complexe sportif à Borné-Nau, ouï le rapport de sa commission ad hoc et de sa commissions des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- | | |
|--------------------------|--|
| <u>Article premier :</u> | d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatif à des fouilles archéologiques liées au projet en cours sur la parcelle n° 1387 tels que décrits dans le préavis. |
| <u>Article 2 :</u> | d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 2'052'000.- TTC. Le compte n° 9141.30.1 est ouvert au bilan à cet effet |
| <u>Article 3 :</u> | de financer ce montant par un emprunt de CHF 1'800'000.-, aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix, après déduction d'éventuelles subventions |
| <u>Article 4 :</u> | d'amortir cet investissement net, après déduction des éventuelles subventions, par les comptes des routes n° 430.331 et des terrains n° 310.331 sur une durée de 30 ans ; la première fois au budget 2020. |

Vote : accepté à la majorité (22 pour, 6 avis contraires, 9 abstentions).

7. Transformation des locaux de la rue des Remparts 6 (préavis n° 605/18). Nomination de la commission.

5 membres

René-Pierre Deriaz

Laetitia Jaccard-Gaspard

Pierre-Alain Meyer

Carlos Becerra Rangel

Pierre-André Genier

3 suppléants

Judith Bardet

Michel Cavalière

Serge Perrier

Vote : accepté à l'unanimité.

Délai pour rapporter : prochain Conseil. Délégué municipal : Mme Evelyne Perrinjaquet.

8. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e).

M. le Président indique que le bureau a retenu les candidatures de Mmes Frédérique Guidoux et Yasmine Monestier Pica qu'il présente brièvement.

La parole n'est pas demandée.

Résultat du scrutin (1 ^{er} tour) :	Bulletins délivrés	39
	Bulletins rentrés	39
	Bulletins blancs	7
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	39
	Majorité absolue	20

Mme Monestier Pica obtient 16 voix ; Mme Guidoux obtient 17 voix.

Résultat du scrutin (2 ^{ème} tour) :	Bulletins délivrés	39
	Bulletins rentrés	39
	Bulletins blancs	5
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	34

Mme Monestier Pica obtient 17 voix ; Mme Guidoux obtient 17 voix.

Selon le règlement du Conseil, lors d'une égalité au 2^{ème} tour, le sort décide : Mme Frédérique Guidoux est élue.

9. Election de deux membres à la commission des finances

Le groupe PS et Verts propose Mme Rachel Miaz en tant que et M. René-Pierre Deriaz en tant que suppléant.

Vote : accepté à la majorité.

10. Résolution « Pour que les richesses de notre sous-sol n'enterrent pas tous nos projets ».

M. René-Pierre Deriaz donne lecture de sa résolution (annexes).

M. le Syndic remercie le Conseil d'être passé par voie de résolution pour soutenir l'action communale. Il pense néanmoins que le volet privé de généreux donateurs n'a que peu de chance de trouver une issue favorable. Par contre, toutes les autres propositions seront étudiées.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la prise en considération de la résolution : accepté à l'unanimité.

Mme Natacha Zari Stucki est très heureuse que le Conseil Communal accepte cette résolution à l'unanimité. Cela soutient la Municipalité et démontre que l'on a envie de faire bouger les choses.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la résolution : accepté à l'unanimité.

11. Propositions individuelles.

M. Jean Périllard souhaite s'adresser au responsable de la sécurité et souhaite que quelques mesures soient prises pour le chemin Sous le Repuis. Depuis 2 ou 3 ans, il n'y a plus aucune contrainte pour les véhicules qui passent. Les signalisations ne sont plus du tout respectées et la situation devient dangereuse. Lors des beaux jours, des familles avec poussettes, des trottinettes, les résidents de Saint-Georges s'y promènent et les voitures continuent de passer en transit. Il serait bon qu'une solution soit trouvée sur ce chemin très étroit, et qui plus est, sans visibilité.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h45.

Le Président:



Sébastien Deriaz



La Secrétaire:



Nathalie Cattin Rich

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis 602/18 relatif au réaménagement du port et des quais

La commission composée de Messieurs Pierre-André Délitroz, Nicolas Perrin et Madame Natacha Zari-Stucki, rapporteur, s'est réunie le 12 février 2018 à l'Hôtel de Ville en présence de Madame Nathalie Gigandet, déléguée municipale.

En préambule, la commission remercie Madame Nathalie Gigandet pour ses explications et les réponses apportées aux questions de la commission.

La Municipalité souhaite par le réaménagement de ce lieu qu'il soit accueillant pour tous en passant par l'usager du port, les riverains et les touristes de passage. Elle souhaite une place aménagée qui soit facile d'entretien et durable. Ce projet a donc été élaboré en collaboration avec le service des travaux qui en assurera l'entretien.

Précisions sur la nature des travaux

Fontaine :

La mise en valeur de la fontaine existante consiste à la rendre plus visible et fonctionnelle. Elle est actuellement cachée par un porte-vélo amovible et l'écoulement est souvent défectueux.

Eclairage :

L'éclairage existant n'est plus forcément d'actualité et n'a pas un côté écologique. Il sera donc changé par un éclairage au sol, qui en plus, mettra les platanes en valeur.

Cheminement :

Le préavis propose un cheminement en gravier. L'ensemble de la commission trouve que le choix de « pavés gazon » serait plus judicieux afin d'éviter que le gravier s'écoule dans le lac en cas de fortes pluies.

La commission unanime est satisfaite du préavis présenté et se réjouit de la mise en valeur de ce lieu.

Elle émet cependant un souhait à l'intention de la Municipalité soit d'envisager la possibilité de destiner une ou deux places de parc existantes exclusivement aux deux roues de manière à ce que les gens de passage désirant profiter de ce lieu de convivialité puissent stationner leurs vélos ou motos à proximité.

En conclusion, la commission à l'unanimité, propose d'accepter l'arrêté suivant :

Le CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la plate-bande du port logeant le radier;

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 80'000.-- ; le compte no 9141.33 est ouvert au bilan à cet effet;

- Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante;
- Article 4 : d'utiliser la réserve au bilan no 9280.05 « réserve entretien port Pécros » pour amortissement de la moitié de l'investissement soit CHF 40'000.—;
- Article 5 : d'amortir le solde de cet investissement après prélèvement à la réserve, par le compte no 470.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2019.

Grandson, le 15 février 2018

Natacha Zari-Stucki, rapporteur :



Pierre-André Délitroz :



Nicolas Perrin :



Au conseil communal de Grandson

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis municipal n° 604/18 relatif au financement des coûts archéologiques extraordinaires liés à la construction de la route et du complexe sportif de Borné-Nau.

La commission, composée de Mesdames Delani Décoppet, Coralie Jacot et de Messieurs Michel Emmel, Pierre-André Genier, Florian Lüthi, Daniel Trolliet et René-Pierre Deriaz, rapporteur, s'est réunie le lundi 12 février 2018 à 20 h à la salle de la Municipalité, en présence de Monsieur Dominique Willer, délégué municipal.

En préambule, Monsieur le Municipal rappelle les découvertes de vestiges archéologiques lors de l'élargissement de la N5 par la Confédération au nord de la parcelle 1387. Il confirme que le propriétaire foncier est responsable du sous-sol et doit tolérer l'exécution de fouilles et en assumer les coûts !

Quelques précisions sont apportées au plan d'Archeodunum (annexe 2 du préavis) : les petits rectangles symbolisent les sondages pour diagnostic préliminaire devisés par les préavis concernant cette parcelle. En blanc, il n'y a pas eu de vestiges découverts ; en couleurs, il y a eu des trouvailles selon légende. La zone grise en bas montre la zone marécageuse à une certaine époque.

Les priorités sur le terrain ont été : dégrapper les couches de terres réutilisables sur les zones 1 à 4, puis augmenter la surface de dégrappage pour respecter l'ordre de mise en œuvre des constructions, afin d'assurer la mise à disposition de la route et du terrain constructible dans les délais pour HRS. Les sols sont composés de 3 qualités de terre, soit « végétale », « pour aménagement de surface » ou « à évacuer ». L'entreprise Beati, mandatée par SD Construction, a donc remué et/ou transporté des milliers de m3 de terre. Le chantier a été stoppé sur avis du pédologue lorsque la terre était trop humide.

Les coûts devisés globaux pour les recherches archéologiques ont donc explosé et dépassent actuellement les CHF 2 mio, en espérant que les surfaces résiduelles hors zones 1 à 9 ne fassent pas l'objet d'autres fouilles... ! Le canton a quand même reconnu une mauvaise estimation de l'ampleur des travaux liés à l'archéologie à effectuer. Les chiffres des différentes offres d'Archeodunum sont détaillés dans le préavis en page 3.

Actuellement, ordre a été donné de continuer les recherches en sous-sol en particulier dans les zones 4 et 5, afin de ne pas péjorer le début des travaux par HRS en mars. Une tente de protection a été placée sur les zones concernées afin de faciliter le travail des archéologues.

Le préavis est suffisamment complet sous toutes ses rubriques pour avoir une vue d'ensemble de la réalité et de la nécessité d'aller de l'avant pour réaliser ces équipements scolaires et sportifs. La grande inconnue reste la possibilité de recevoir une aide du Canton ou de la Confédération ; la Municipalité a déjà adressé des courriers au Conseil d'Etat, au SIPAL et à l'UCV à chaque occasion où les frais liés à des découvertes ont augmenté de manière démesurée : rue Haute et les Pins. Dans le cas de la rue Haute, la Confédération a reconnu l'importance du site en reconsidérant son classement, ce qui a permis d'obtenir

25 % de subvention fédérale. Mais ce ne sera sûrement pas le cas du terrain de Borné-Nau, vu le peu de véritables découvertes ! A de multiples reprises, les services cantonaux mentionnent toutefois que la subvention cantonale est de Fr 0.-. Ceci malgré le texte de l'art. 56 de la LPNMS qui dit que l'Etat peut participer financièrement aux fouilles ainsi qu'à l'entretien et à la restauration des monuments historiques et antiquités classés. Ce n'est hélas plus le cas depuis le moratoire instauré en 2004 à l'occasion du rééquilibrage des finances vaudoises. La richesse de nos sous-sols pleins de vestiges des époques médiévales, palafittiques ou de l'âge de bronze finissent par nous appauvrir, sans que des objets ou des restes de constructions découverts puissent être réellement mis en valeur !

Le quasi-monopole des 2 entreprises spécialisées en archéologie et agréées par le Canton est un fait, (leur existence est « garantie » par le volume des chantiers dans le canton !) et l'UCV est intervenue à ce sujet.

La nécessité de construire une salle de gym triple ressort de normes de l'Etat, mais le Canton ne fait jusqu'à présent aucun geste financier pour les fouilles, alors que les travaux en cours sont imposés par sa législation. La commission souhaite vivement une intervention solidaire au Grand Conseil des députés touchés par des problèmes similaires dans leur région. D'autre part, la Municipalité invitera les médias à une conférence de presse. Cette initiative est bienvenue car elle permettra d'informer la population des problèmes de financement actuels, non seulement à Grandson mais aussi dans le canton. Nous espérons que les contribuables de la commune, voire ceux concernés par le même genre de souci, se mobilisent derrière les autorités !

Les commissaires demandent à la Municipalité de s'informer auprès des organes exécutifs de communes ayant eu les mêmes problèmes, et/ou des services de l'Etat, quant aux possibilités d'obtenir des subventions autres que fédérales ou cantonales. Des membres de la commission suggèrent que la Municipalité, en regard d'une situation financière difficile à l'avenir pour assurer les investissements prévus, diffère l'exécution de travaux tels que la « porte d'entrée de Grandson » ou ne participe pas pour le moment à la reconstruction du pont sur la Brinaz.

Les membres de la commission sont prêts à soutenir la Municipalité dans ses futures demandes d'abroger le moratoire sur les subventions cantonales pour les fouilles archéologiques par une résolution à proposer à l'approbation du conseil communal. D'autres actions sont évoquées, qui feraient suite aux communications, via les médias, prévues par la Municipalité.

La commission, consciente de la nécessité d'avancer dans les travaux liés à la route de service et à la construction du complexe sportif, placée devant les faits passés et en cours, et surtout devant l'impossibilité de faire marche arrière sans dommages financiers collatéraux décide, à la majorité (2 abstentions), de soutenir le projet municipal en investissant plus de CHF 2 mio dans ces travaux archéologiques supplémentaires.

Nous remercions Monsieur le Municipal délégué pour sa disponibilité et ses réponses à nos questions et c'est à la majorité des membres de la commission que nous demandons au conseil communal de Grandson de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de sa Municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc et celui de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

Article premier : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à des fouilles archéologiques liées au projet en cours sur la parcelle n° 1387 tels que décrits dans le préavis ;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 2'052'000.- TTC.
Le compte n° 9141.30.1 est ouvert au bilan à cet effet ;

Article 3 : **de financer** ce montant par un emprunt de CHF 1'800'000.-, aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix, après déduction d'éventuelles subventions ;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement net, après déduction des éventuelles subventions, par les comptes des routes n° 430.331 et des terrains n° 310.331 sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2020.

Grandson, le 12 février 2018.

Les membres de la commission :

Delani Décoppet



Michel Emmel



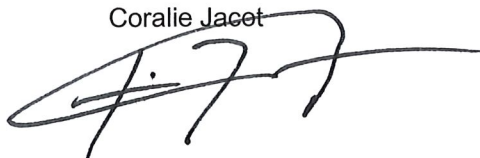
Florian Lüthi



René-Pierre Deriaz, rapporteur



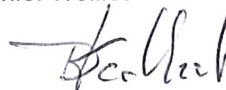
Coralie Jacot



Pierre-André Genier



Daniel Trolliet



Commission des finances

Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 604/18 relatif au financement des coûts archéologiques extraordinaires liés à la construction de la route et du complexe sportif de Borné-Nau

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le lundi 26 février 2018 de 20h00 à 22h30, pour étudier le préavis cité en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière et Monsieur François Payot, Syndic.

Sur la base du préavis déjà très complet, Monsieur le Syndic nous fait un point de la situation et donne de plus amples détails sur certains points du préavis dont voici les éléments principaux :

Chapitre 2 : Situation actuelle

- L'entreprise Archeodunum SA est active sur territoire suisse depuis 1989. Avec la société Archeotech SA, elles sont, à ce jour, les deux seules sociétés agréées par le canton de Vaud pour procéder à ce genre de travaux archéologiques. Dès lors, toute procédure d'appel d'offre publique est inutile.
- Pour le cas Borné-Nau, le terme « vestige » utilisé dans le préavis correspond à des résidus, traces ou déchets archéologiques trouvés dans le terrain. En effet, les pieux en bois plantés à cet endroit environ 1'400 ans avant JC s'étant désagrégés avec le temps, il s'agit d'étudier la coloration de la terre à différentes profondeurs et endroits pour déterminer l'emplacement des constructions de l'époque.
- Selon l'annexe 2, la zone grisée non numérotée ne fera à priori pas l'objet de fouilles mais cette information reste sans garantie. En clair cela signifie que la facture pourrait s'alourdir de manière conséquente si de nouvelles trouvailles venaient à être faites.
- Du fait de la surface à analyser, les travaux de terrassement sont conséquents et représentent une part non négligeable de la facture. De plus, le respect des différents types de terre (végétale, intermédiaire et sous-sol) génère plusieurs « tas » qui doivent être répartis intelligemment pour permettre la poursuite des fouilles en limitant au maximum les transferts. C'est l'une des raisons des entreposages de terre sur des terrains voisins.

Chapitre 4 : Financement et coût des travaux

- La Municipalité n'envisage pas de réaliser des actifs pour payer la facture archéologique mais préfère emprunter à un taux très favorable actuellement pour les communes.
- La commission a pu consulter le devis détaillé par zones et types d'activités envoyé par la société Archeodunum. Selon les chiffres fournis, le montant pour les fouilles archéologiques seules se monte à 1'285'000 CHF. Si on divise cette somme au tarif horaire moyen de 100.-/h on arrive à un total de 12'850 heures. Répartis entre environ 10 archéologues, cela donne 1'285 h de travail par personne sur ce chantier. A 42h de travail par semaine cela signifie qu'ils auront réalisé un travail intensif d'environ 7 mois « in situ ».
- Les frais de fouilles situés sous la nouvelle route de contournement qui desservira le futur quartier de Borné-Nau pourront être partiellement déduits dans le cadre de la péréquation financière et également reportés sur les futurs utilisateurs de la zone à bâtir.
- Au niveau des finances communales, le plafond d'endettement a été fixé à 40'000'000 CHF pour la période 2017-2021. Fin 2017, le montant des dépenses d'investissement se monte à environ 27'000'000 CHF. Si les 2'000'000 CHF liés aux frais archéologiques sont additionnés, il restera 11'000'000 CHF à disposition avant de devoir repasser devant le canton pour une éventuelle demande d'augmentation du plafond

d'endettement. A ce stade, il paraît évident que certains projets ne seront pas réalisés tels que prévus ou reportés dans le temps.

- La commission a également pu avoir un état de la situation actuelle des subventions fédérales reçues dans le cadre des projets Rue Haute et STAP. Les montants octroyés correspondent à respectivement 24% et 14% du montant total de la facture. Il est à préciser que dans les deux cas précités, il s'agissait de découvertes « dignes d'intérêt » qui ont donc permis de recevoir une telle subvention. Pour Borné-Nau, nous n'avons, pour l'heure, aucune garantie que le montant des subventions sera du même ordre de grandeur.
- En additionnant les factures archéologiques (après subvention sauf pour zone Borné-Nau) reçues dans le cadre des projets précités, on arrive à un montant de 3'304'793 CHF. Cela représente environ 1'480 CHF par contribuable grandsonnois (≠ nbre d'habitants) ou 1 point d'impôt durant 30 ans.
- Il est à préciser, si besoin était, que les montants présentés ne représentent évidemment pas l'entier de la réalité sachant que les reports de délais, séances et communications additionnelles entre la municipalité, le canton et les différents partenaires du projet ne sont pas comptabilisés.

Bien que la commission des finances salue le fait d'avoir été informée rapidement de la demande de crédit supplémentaire liée à l'archéologie, elle se retrouve, une fois encore, bloquée dans sa décision sachant qu'un refus entraînerait plus de désagréments pour les Grandsonnois que pour le canton : travaux d'archéologie stoppés avec interdiction de construire et grande inconnue par rapport à une éventuelle « entrée en matière » du canton pour permettre un dénouement intelligent et satisfaisant avec les différents partenaires dans un délai raisonnable.

La plus grande frustration vient certainement de la non-prise en considération et refus de discussion de la part du canton à une participation financière. Ce report de charges sur une commune de la taille de Grandson est clairement inadmissible et la commission des finances appuiera pleinement la municipalité dans sa volonté d'interpeler les médias, l'UCV et députés vaudois pour faire changer cette loi incohérente en termes de financement et de pouvoir décisionnel.

En conclusion, la majorité des membres de la commission des finances, vous recommandent d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de sa Municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc et celui de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article premier : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à des fouilles archéologiques liées au projet en cours sur la parcelle n°1387 tels que décrits dans le préavis;

Article 2 : D'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 2'052'000.- TTC. Le compte n°9141.30.1 est ouvert au bilan à cet effet ;

Article 3 : De financer ce montant par un emprunt de CHF 1'800'000.-, aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix, après déduction d'éventuelles subventions ;

Article 4 : D'amortir cet investissement net, après déduction des éventuelles subventions, par les comptes des routes n°430.331 et des terrains n°310.331 sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2020.



Melissa Margot



Diolinda Hajda



Brenda Tuosto



Olivier Reymond



Serge Perrier



Hervé Cornaz (rapporteur)

Fait à Grandson le 28 février 2018

RESOLUTION

« Pour que les richesses de notre sous-sol n'enterrent pas tous nos projets »

Le conseil communal de Grandson est placé devant les problèmes liés au financement des fouilles archéologiques sur 3 chantiers communaux successifs. Le dernier chantier problématique en date, la construction d'un complexe sportif, touchera indirectement les communes de l'arrondissement scolaire si l'on ne peut pas mettre à disposition les salles de gymnastique prévues. Le conseil communal est conscient des difficultés à venir pour investir dans des constructions et installations nécessaires à la vie de tous les jours des habitants de notre commune et des communes avoisinantes. Le législatif doit prendre des décisions qui hypothèquent l'avenir de saines finances communales, voire préteritent des projets importants pour le bon fonctionnement de notre communauté.

Le conseil communal demande à sa Municipalité et à ses services communaux d'entreprendre toute démarche de demande de subvention auprès des services de la Confédération Helvétique et du Canton de Vaud, subsidiairement auprès d'associations privées. Notre Municipalité est priée d'intervenir auprès des autorités cantonales afin que le moratoire sur le subventionnement de certaines dépenses des collectivités publiques, dont les fouilles archéologiques actuellement à charge des communes, soit abrogé ou révisé. Le législatif soutient pleinement l'Exécutif dans sa recherche de solutions permettant de voir l'avenir de nos finances communales avec plus d'optimisme.

F. K.

Go Savet

PA Jones



Dejter

L. A. Hoff

Paul Popish

77

Handwritten signature

